

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le - 1 JUIN 2015

*La Directrice,*

à

Députée-Maire de la commune de Nouméa  
BP K1  
98849 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
affichage légal

Référence : dossier de déclaration reçu le 27 juin 2013 et complété les 5 et  
22 mai 2015

Pièces jointes : - une copie du récépissé de déclaration  
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Madame la Députée-Maire,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n°2015-14870/DENV du 28 mai 2015 délivré à la société Courtot Investissement (enseigne Halcyon Promotion) concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la résidence Rees – Val Plaisance - commune de Nouméa.

En application de l'article 414 – 5 du code de l'environnement de la province Sud, je vous prie de bien vouloir afficher à la mairie la copie de ce récépissé pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place le texte des règles générales et des prescriptions techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le procès-verbal d'accomplissement de cette formalité à l'attention du président de l'assemblée de la province Sud, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 - 98849 Nouméa Cedex.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**La directrice de l'environnement par intérim**

N° 2015-14875/DENV